

Interpellation d'un citoyen – Sécurité des enfants scolarisés dans les écoles communales

En ce qui concerne l'école de Bruyelle, il existe un passage sur le côté droit pour les services de secours. Une clef d'accès a été remise au service incendie et le Directeur en possède également une tout comme nos services techniques.

En ce qui concerne la situation de l'école de Fontenoy, voici les réponses aux diverses remarques :

1. Le bureau de la Directrice se trouve effectivement à l'arrière du bâtiment mais elle donne cours dans la classe primaire. Un projet d'extension avait été envisagé mais abandonné par la suite.

2. Les nouvelles classes mobiles ont été installées en lieu et place des anciennes devenues vétustes. Dans un premier temps, il avait été envisagé de les placer à l'arrière du bâtiment existant mais un riverain s'y est farouchement opposé lorsque les ouvriers communaux ont entamé les travaux d'implantation...

Les portes des classes mobiles donnant vers l'espace public sont verrouillées si bien que les enfants restent confinés dans l'espace clôturé sur la partie avant du bâtiment. Quelques menus travaux seront effectués sur cet espace afin de renforcer la sécurité. De même, la clôture existante à l'arrière et vandalisée récemment, sera également renforcée.

3. Le container de stockage situé à l'arrière du bâtiment est verrouillé sauf lorsque la nettoyeuse est sur place. Celle-ci est invitée à maintenir l'espace fermé lors des périodes de récréation. Les enfants n'ont donc pas accès à ce local.

4. Le parking est en libre accès public.

5. La police et les pompiers ont bien évidemment été consultés sur cet aménagement via des visites sur place. L'accès des pompiers est particulièrement aisé et la police n'a pas fait de remarques particulières. Par ailleurs, le bâtiment est sécurisé par une alarme.

6. En matière de sécurité et comme dit précédemment, les enfants sont confinés dans un espace clairement séparé de l'espace public situé à l'avant. La grille d'entrée de l'école est verrouillée en journée.

L'installation électrique de l'école est vérifiée une fois par an par un organisme de contrôle agréé. Il n'y a pas de raccordement à l'eau dans les classes mobiles.

7. Les classes mobiles ont été installées par la société De Meeuw de Willebroek. Elles sont munies d'un bloc d'éclairage de secours, d'un extincteur, d'un chauffage électrique, d'un pictogramme pour le sens d'évacuation et sont dotées d'une isolation performante. Elles ne sont pas accessibles aux PMR car munies de deux marches d'accès. L'espace (96 m²) est largement suffisant pour une classe.

8. Les nouvelles classes ayant remplacé les anciennes au même endroit et tout en restant à titre provisoire, aucun permis n'a été sollicité. Par contre, il était prévu d'en introduire un si elles avaient été installées à l'arrière, une enquête publique s'avérant nécessaire. Par contre, en l'état actuel, s'agissant d'une construction en zone avant, aucune enquête publique n'est requise.

9. Les revenus provenant des loyers perçus pour les deux logements ainsi que les frais relatifs aux consommations en eau et électricité sont inscrits chaque année au budget communal.

En ce qui concerne les propositions, voici nos commentaires :

1. De manière générale, il y a une bonne signalisation aux abords des écoles (panneaux F4a, A23, et autres libellés « ralentis, tu arrives près de mon école » ou « attention, ils jouent »). Nous avons toutefois demandé au commissaire de refaire le tour de la question et si des panneaux supplémentaires devaient être placés, ils le seront dans les plus brefs délais.

2. L'école de Bruyelle est munie d'un muret d'enceinte et située bien loin de la voirie communale. Une clôture plus haute pourrait évidemment être envisagée mais nous n'en voyons pas l'utilité.

3. L'aménagement de la zone de parking de l'école de Fontenoy n'est actuellement pas une priorité, la sécurité y étant effective. Un verger a déjà été planté dans l'enceinte de l'école et une vaste haie la délimite. Des plantations y ont encore été effectuées il y a peu dans le cadre du plan maya. Par ailleurs, une mare didactique faite en collaboration avec le PNPE milieu des années 2000 a été rénovée cet été en collaboration avec le Contrat Rivière Escaut-Lys.

Il n'est pas possible de remettre les classes mobiles à l'emplacement d'avant 2003 pour la simple et bonne raison que cet espace permet l'implantation du chapiteau communal lors de la fête scolaire. Cette implantation est bien meilleure en matière de sécurité que sur le parking public.

Un deuxième accès à l'école par l'arrière augmenterait l'insécurité car cela imposerait une surveillance en deux entrées opposées. Cela poserait également un problème de surveillance au niveau des garderies du midi et du soir.

